

### Les jours de carence sont dans le viseur du Gouvernement

## Les jours de carence dans le viseur du gouvernement

À l'heure où l'État cherche à faire des économies, Bercy souhaite une réforme des indemnités des arrêts de travail qui coûtent cher aux finances publiques. Un sujet brûlant.

Vincent Vériér

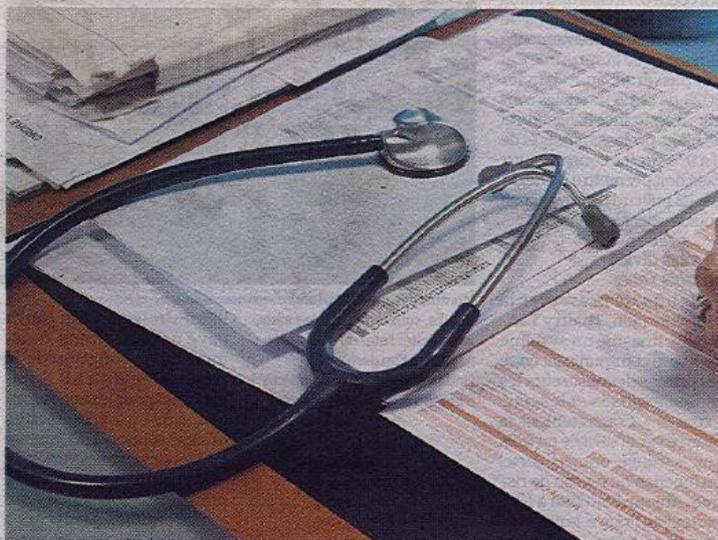
#### Déficit : des objectifs « peu ambitieux »

L'agence de notation Fitch a estimé, ce mardi, que les objectifs de réduction du déficit du gouvernement français étaient « peu ambitieux » et « de plus en plus hors de portée », sans pour autant sembler annoncer une nouvelle dégradation de la note souveraine de la France. Dans son commentaire, Fitch, qui avait abaissé de AA à AA- avec perspective stable la note française en avril 2023, considère en effet que « toute autre action de notation négative dépendrait d'une nouvelle aggravation importante de l'endettement public, ce que nous considérons comme improbable ». Fitch doit publier sa nouvelle évaluation le 26 avril.

**REVOILÀ** les journées de carence ! Dans une interview accordée ce week-end à « Ouest-France », le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, interrogé sur les indemnités journalières versées par la Sécurité sociale aux salariés qui bénéficient d'un arrêt maladie, n'a pas fermé la porte à une réforme. Au contraire ! « Ce débat doit être ouvert dès cette année afin de lutter contre les abus, estime le numéro deux du gouvernement. C'est aussi un principe de justice vis-à-vis de ceux qui travaillent ».

Une sortie qui, venue du garant des finances publiques, à l'heure où le gouvernement cherche activement 10 milliards d'euros (Mds€) d'économies pour cette année et une vingtaine de milliards pour 2025, interpelle, forcément. Car les arrêts maladie coûtent cher aux finances publiques. En 2022, ils ont dépassé les 15 Mds€. D'ailleurs, Gabriel Attal, auditionné en juin 2023 par le Sénat, quand il était ministre des Comptes publics, avait indiqué que la facture pourrait atteindre les 23 Mds€ d'ici à la fin du quinquennat si la dynamique se poursuivait.

Dans le viseur, le délai de carence, comme évoqué dans « la Tribune Dimanche ». Actuellement, la Sécurité



En 2022, les arrêts maladie ont coûté 15 milliards d'euros. D'ici à la fin du quinquennat, si la dynamique se poursuit, la facture pourrait grimper à 23 milliards d'euros

sociale prend en charge la rémunération des salariés à partir du quatrième jour d'arrêt maladie. Autrement dit, les trois premiers, dits de carence, l'employé ne perçoit rien. Mais comme le rappelle Éric Chevée, vice-président de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) : « Sur les 18 millions de salariés, 16 millions bénéficient d'un contrat de prévoyance qui prend en charge

ces jours. Seuls 2 millions doivent les financer. » Quant aux fonctionnaires, une seule journée de carence est appliquée.

#### Patronat et syndicats sur la défensive

Ce dossier des indemnités journalières des arrêts maladie revient régulièrement. Déjà, l'année dernière, le gouvernement travaillait sur une réforme. Selon la CPME, il était notamment envisagé

qu'entre le 4<sup>e</sup> et le 7<sup>e</sup> jour d'arrêt, l'indemnité soit à la seule charge des entreprises. En contrepartie, le premier jour de carence, sur les trois, était déclaré « d'ordre public ». Concrètement, aucune rémunération ne pouvait être versée ni par l'entreprise ni par un organisme de prévoyance.

Un projet finalement abandonné car jugé compliqué à mettre en place après la difficile réforme des retraites.

« Aujourd'hui, nous proposons que les deux premiers jours de carence soient d'ordre public, confie Éric Chevée. Cela aurait un vertu pédagogique. Il y aurait un effet dissuasif sur les arrêts maladie du lundi et du vendredi. » Et la CPME se dit prête à reverser l'argent ainsi économisé à l'Assurance maladie, soit environ 14 Md€,

Dans tous les cas, pas question pour le patronat d'accepter un élargissement du délai de carence. « Car, finalement, cela serait supporté par les entreprises dans le cadre des contrats de prévoyance, insiste Éric Chevée. Il ne faut pas augmenter le coût du travail. »

Pour l'heure, chez les syndicats de salariés, comme ceux patronaux et même au ministère du Travail, on assure qu'aucune discussion n'a été entamée. D'ailleurs, à Bercy, on tempère : « Bruno Le Maire dit la même chose que l'année dernière, rien de plus. » Mais à la CFDT, on s'étonne d'une telle sortie : « Avant d'insinuer que certains salariés fraudent, il faudrait d'abord se poser la question de la raison de ces arrêts maladie, confie Isabelle Mercier, secrétaire nationale chargée de la santé au travail. On est dans un système où les chômeurs et les salariés sont accusés de tous les maux pour leur faire supporter des économies. »

WWW.SAFPT.ORG

Libre-Autonomie-Indépendant

Droits

Obligation

Défense

Information